

façon abstraite. Enfin, si la violence peut être interprétée comme une tentative de domination sur autrui, ses expressions semblent relever d'ordres différents.

En effet, quoi de commun entre la violence verbale, difficilement mesurable compte tenu de l'évolution des codes de communication, et la violence politique – cette dernière pouvant se présenter comme « légitime » pour combattre des formes de domination insoutenables telles que la mise en esclavage, la précarité économique ou l'invisibilité culturelle ? Protéiforme, la violence est aussi polysémique.

L'IMPORTANCE DE CONTEXTUALISER

La violence est cependant toujours une atteinte au corps, à la dignité et aux valeurs, en somme au « vécu » d'une personne ou d'un collectif. Face à l'universalité du phénomène et à la diversité de ses formes d'expressions, l'anthropologie invite à la plus grande prudence, et c'est sans doute l'un de ses principaux enseignements. Sur le plan méthodologique, les anthropologues insistent sur la nécessité de décrire, en contexte, les expériences et les faits auxquels renvoie la violence. Il est indispensable de la qualifier précisément : est-elle physique, verbale, psychologique, culturelle, symbolique, sociale, individuelle, collective, tacite, implicite ou encore politique ?

Au demeurant, parler de violence implique d'engager un travail de réflexivité sur sa propre posture, afin d'éviter les verdicts à connotation morale sur la situation observée. Dans toutes les sociétés, du passé comme contemporaines, qualifier la violence dévoile des positionnements éthiques et politiques, et met au jour des modèles plus ou moins explicites du juste et de l'injuste.

Un exemple frappant de cette complexité est celui de la « fessée ». Autrefois considérée comme un châtiment « éducatif » et « ordinaire », cette pratique de punition corporelle est désormais reconnue, en France du moins, comme une forme de maltraitance infantile. La mobilisation des concepts en faveur ou à l'encontre de la fessée selon l'époque – on parle de sanction, de prévention, d'éducation, de punition, de faute... – illustre l'ambivalence des débats et le fait que la violence reste une construction sociale, c'est-à-dire qu'elle est le produit d'interactions de personnes, institutions, façons de faire et de penser, et valeurs rattachées à un contexte donné. En la matière, le Brésil est l'un des premiers pays à avoir juridiquement condamné la fessée. Comme l'a expliqué la psychiatre et anthropologue Claire Mestre en 2018, la fessée montre que la violence, du point de vue de l'anthropologie, n'existe pas de façon archétypale ou absolue : elle doit être qualifiée, située, mise en contexte et combattue en toute connaissance de cause.

L'emprise
de la violence
sur l'individu
ou les collectifs
peut conduire
à son acceptation



TRIBUNES DU MUSÉUM

CHARLES-ÉDOUARD DE SUREMAIN
interviendra le samedi
4 décembre après-midi lors
de la Tribune Histoire naturelle
de la violence du Muséum
national d'histoire naturelle,
à Paris.

Événement gratuit,
informations sur
mnhn.fr/tribunes-violence

Une autre difficulté liée à l'analyse de la violence tient à la minoration de certains faits qui surviennent dans la vie quotidienne – les insultes à l'école, les incivilités dans les transports en commun, les tensions au travail... – au prétexte qu'ils ne laissent pas de traces tangibles ou facilement appréciables. Se pose le problème de la mise en perspective : ce qui est violent pour les uns ne l'est pas systématiquement pour les autres, cela en toute bonne foi. Ainsi, la corrida n'est pas violente aux yeux des aficionados alors qu'elle en incarne la figure archétypale pour ses détracteurs. Il en va de même pour les combats de coqs en Asie ou ceux de chiens en Amérique latine, qui divisent populations et législateurs.

Il y a également la difficulté à aborder la question du consentement, ou de l'aliénation, face à l'emprise exercée par la violence sur l'individu ou les collectifs : cette emprise peut conduire à son acceptation, par exemple dans le cas de certaines agressions sexuelles, ou à des formes de résistance plus ou moins passives.

PLUSIEURS NIVEAUX D'INTÉGRATION DE LA VIOLENCE

Autre enseignement de l'anthropologie : la catégorisation des formes de violence. Même si cette dernière est protéiforme et propre à chaque contexte, il est possible d'en déceler différents niveaux d'intégration dans les sociétés humaines.

À l'échelle des individus, les violences entre personnes ou collectifs résultent de conflits pour des ressources matérielles ou des réactions affectives, ou encore de l'affirmation de positions statutaires, identitaires ou de domination. Mais la frontière avec le niveau d'intégration supérieur, celui de la société ou de l'État, est parfois ténue. Le cas du viol l'illustre.

Le fait que le viol soit individuel ne signifie pas pour autant qu'il n'est pas social : les viols, incestueux ou non, interrogent, à un niveau collectif, les relations entre les hommes et les femmes, entre les adultes et les enfants, le rapport au corps dans l'espace public et privé ou encore les représentations de la sexualité, notamment dans les médias et les réseaux sociaux.

Depuis 2008, le viol est aussi reconnu comme « arme de guerre » par le Conseil des Nations unies. Marquant le corps des victimes de la domination (de genre, ethnique ou encore politique...) exercée par leurs bourreaux, le viol de guerre entraîne l'anéantissement parfois définitif des individus au sens social, psychique et physique du terme. Dans les faits, il participe souvent d'une entreprise plus globale d'épuration ethnique d'une société en imposant notamment la maîtrise de la procréation et de la filiation.